Cinquante-Quatrième Année. — N° 92 CINQ centimes le Numéro Samedi 20 Avril 1895

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

Le Vote Obligatoire

M. Guillemet, l'infatigable et inépuisable député républicain de la Vendée, vient de déposer une proposition sur le vote obligatoire des mandataires et des électeurs, — avec sanctions pénales, dans les deux cas, allant jusqu'à la déchéance pour les uns, jusqu'à la perte des droits électoraux pour les autres, — qui, très probablement, ne recevra pas un accueil plus enthousiaste au Palais-Bourbon qu'au Luxembourg. Il est supposable qu'on regimbera dans l'un et l'autre local et, même, c'est déjà fait. Seulement — sentant où blesse le bât, si j'ose m'exprimer ainsi — les malins tournent la difficulté en brouillant deux objectifs essentiellement différents. Tandis que M. Guillemet vise l'acte matériel du vote, le dépôt du bulletin dans l'urne, les sophistiqueurs s'en prennent à l'expression d'une opinion par ce bulletin. Et ils objectent ceci (chaussez vos lunettes, épelez avec soin, c'est fort entortillé) :

« Il arrive très souvent que les questions se trouvent posées de telle façon *que les partisans d'une tierce opinion se voient fort empêchés de la résoudre par oui ou non.* Dans ce cas, l'abstention est imposée par un scrupule de conscience fort respectable, puisque ceux qui en sont assiégés ne pourraient qu'émettre un vote en désaccord avec leur propre sentiment, s'ils étaient contraints de mettre un bulletin dans l'urne. »

Pardon. Je ne vois pas quelle raison au monde empêcherait un député d'émettre, dans un choc d'idées et de tendances, une tierce opinion qui, souvent, fournirait une plateforme — très bienvenue — de transaction et de conciliation. En pareil cas, la conscience, au lieu de s'inquiéter, éprouverait un complet soulagement, si toutefois vous admettez qu'il n'est pas de plus grand bonheur pour un homme sérieux et loyal qu'une occasion de manifester franchement sa pensée.

L'abstention... par scrupule de consciencel Oh, la, la ! Dites-nous : si, après la désertion de M. Perier, au congrès d'où sortit inopinément M. Faure, sénateurs et députés, tant de droite que de gauche, s'étaient abstenus « par scrupule de conscience », sous couleur que M. Faure professait des sentiments politiques en désaccord avec leurs particuliers sentiments, vous nous verriez, aujourd'hui, dans un rude pétrin.

Coulée, l'abstention « par scrupule de conscience ». Passons à une autre objection.

On prétend que « l'obligation, pour tous les électeurs, de participer aux opérations électorales » est encore plus saugrenue.

« L'abstention de l'électeur se justifie s'il n'y a point de candidat qui lui convienne... l'électeur, n'ayant mandat de personne, ne contracte de devoir envers personne. Ce n'est pas manquer à la patrie que de se désintéresser des affaires publiques... On peut être un fort bon citoyen et s'en remettre aux autres du soin de choisir des représentants et un gouvernement, etc., etc. »

S'il ne se présente point un candidat de votre goût, inventez en un. Votez pour n'importe qui, pour vous au besoin, mais votez, c'est tout ce qu'exige la probité civique. Vous n'avez de devoir particulier envers personne, soit; mais, il existe un devoir général qui vous lie au pays. Non, vous n'avez pas le droit de vous désintéresser des affaires publiques, ni de vous en rapporter à vos voisins pour le choix des représentants et du gouvernement. Vous reniez donc toutes les révolutions effectuées depuis 1830 pour la conquête du suffrage universel et du droit de vote. Vous voulez donc retourner à l'inertie, à l'état de brute ?

Le vote obligatoire est le corollaire de l'instruction obligatoire. On punit justement les pères de famille quand ils contreviennent à la loi et se refusent à donner aux enfants l'enseignement qui en fait des hommes et des patriotes. A plus forte raison doit-on frapper impitoyablement les électeurs et les députés esquivant l'obligation de voter et déchirant sans pudeur, les premiers le contrat qui les lie à la nation, à la société, les seconds le contrat qui les lie à leurs mandants.

Le vote n'est pas une « faculté », mais un devoir.

Il n'est pas plus permis de désapprendre le chemin des urnes électorales ou du scrutin à la tribune, qu'il n'est permis d'oublier le chemin de l'école, de l'atelier ou du bureau.

Le complot contre M. Faure

Une dépêche officieuse dément l'arrestation d'anarchistes. Le complot annoncé par un journal du matin, et que nous avions reproduit sous toutes réserves, est « déclaré » faux.

Néanmoins, une dépêche particulière annonce qu'une vive inquiétude règne au Havre. On annonce que l'anarchiste nommé Petit-Bordeaux a été arrêté en Belgique.

D'autre part, le directeur de la Sûreté générale a adressé au préfet de la Seine-Inférieure et aux sous-préfets un télégramme annonçant qu'un anarchiste dangereux, le nommé Traversa, est parti de la Haute-Savoie. Il est vêtu en ouvrier et se dirige vers le Nord.

D'autres anarchistes sont signalés sur différents points.

On voit que, si la note officielle dément le complot, les nouvelles annonçant un complot anarchiste contre M. Faure n'en sont pas moins confirmées par les dépêches de la Sûreté générale.

M. Félix Faure au Havre

En présentant le clergé du Havre à M. le Président de la République, M. l'archiprêtre Varin, curé de Notre-Dame, a prononcé l'allocution suivante :

« J'ai l'honneur de vous présenter les prêtres du clergé du Havre, quelques-uns déjà connus de vous, tous heureux d'associer l'expression de leurs hommages aux élans de joie et de légitime orgueil de toute la ville, votre ville du Havre que vous aimez, et vous lui en donnez la preuve. Elle aussi vous aime et elle vous le prouve bien par l'accueil si sympathique que vous y rencontrez. Rien ne sonne mieux au Havre que ces échos qui nous arrivent de toutes parts et qui nous parlent de votre prodigieuse activité, de votre sollicitude pour les orphelins ou les malades des hôpitaux, de ces générosités quotidiennes dont vous avez la délicate intelligence, de votre coup d'œil de chef d'Etat, de votre attention toute récente pour nos braves officiers et nos troupes du corps expéditionnaire. Nous en sommes fiers et nous n'en sommes pas surpris.

» Le Havre connaît l'homme qui, tout jeune, avait déjà son but et allait de l'avant, le commandant de volontaires qui ceignait l'épée des premiers à l'heure du danger, le travailleur intelligent qui ne doutait jamais du succès, le député et le ministre d'Etat toujours demeuré bienveillant et secourable, en qui nous saluons aujourd'hui le Président de la République française. Nous prions Dieu, qui a des grâces particulières pour les caractères marqués au sceau du courage, de la loyauté et de la générosité, de vous ouvrir ses plus larges trésors.

» Puissent nos vœux les plus ardents être exaucés ! Par vous et avec vous, Monsieur le Président, nous verrons notre chère patrie prospère, honorée et passionnément aimée, conserver son prestige puissant et son drapeau glorieux. »

M. Félix Faure a répondu en ces termes :

« Je vous remercie, monsieur l'archiprêtre, de vos appréciations et des sentiments que vous m'exprimez. Je vous remercie de n'avoir pas oublié dans votre discours nos braves soldats. Vous savez toute la sollicitude que j'ai pour l'armée. Je suis heureux que vous l'ayez remarquée. Je m'efforcerai de faire en sorte que le gouvernement de la République soit un gouvernement de progrès, de tolérance et d'équité. »

LE CHANT DU VOYAGE

(Ne pas confondre avec le *Chant du Départ*.)

Voici la romance patriotique qui se chantait, avant-hier, dans les rues du Havre :

VIVE LE PRÉSIDENT !

Sur l'air des *Pioupious d'Auvergne*.

I

De l'indépendance
Et du bon accord,
C'est toujours la France
Qui tient le record.
L'esprit monarchique
Croul', c'est évident :
Viv' la République
Et son Président !!!

REFRAIN

Gloire au pays ! salut à Félix Faure !
Il est brave et grand,
C'est un gas normand !
En l'honorant, c'est la Franc' qu'on honore,
C'est lui désormais
Qu'il faut nommer le *Grand Français !*

II

Il n'a pas d'filière
Comm' les Médicis (!),
Mais la France est fière
D'avoir un tel fils.
Y a tant d'bons apôtres
Qui jur' par l'aïeul;
Lui n'doit rien aux autres :
Il s'est fait tout seul !
(*Au refrain.*)

III

La ville illumine
Pour l'enfant chéri.
Dans chaque poitrine
Il n'est qu'un seul cri !
Le peuple s'embrasse :
C'est jour de bonheur.
Quand l'Président passe,
La Franc' n'a qu'un cœur !
(*Au refrain.*)

Très convaincu, probablement, le poète de la chose ; mais, il nous semble peu ferré sous le rapport de l'euphonie. *La Franc' n'a kun keur !!* C'est du chinois, cela, ce n'est pas du français.

Fête patriotique de Jeanne d'Arc

(2e DIMANCHE DE MAI)

L'année dernière, la France fêtait avec une admirable spontanéité Jeanne d'Arc, sa libératrice.

Le moment approche où cette belle fête sera de nouveau célébrée. Le Sénat a déjà voté la proposition de M. Fabre tendant à donner à la fête de Jeanne d'Arc la consécration légale. La Chambre des députés, qui en est actuellement saisie, est trop française pour la repousser. Si le concours des pouvoirs fait défaut, n'en soyons point troublés. Le peuple saura bien trouver dans son cœur assez d'élan et de nobles sentiments pour y suppléer.

Que des initiatives surgissent donc de toutes parts, dans les villes et dans les moindres villages. Le Sénat a fixé, pour la fête projetée, le deuxième dimanche de mai. Cette date doit rallier tous les suffrages.

Pavoisons et illuminons nos églises, nos monuments publics, nos écoles et nos maisons; appliquons-nous surtout à donner à la fête un caractère propre qui la distingue des autres fêtes publiques et la préserve de la banalité. Pour cela, multiplions les conférences, les représentations ; faisons un choix d'inscriptions qui rappellent au peuple la mission providentielle de Jeanne d'Arc et les principaux traits de sa vie.

Telle est le programme que plusieurs villes ont merveilleusement réalisé l'année dernière. Il est excellent. Le petit village peut s'en inspirer et y faire d'heureux emprunts. Il serait par trop honteux d'oublier la première libératrice de la France.

INFORMATIONS

La santé de Mgr Lagrange

Mgr Lagrange, évêque de Chartres, dont la santé a été si ébranlée par la terrible crise qui l'a mis l'an dernier à deux doigts de la mort, a failli être emporté soudainement, ces jours-ci, par une congestion pulmonaire.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, le médecin était appelé en toute hâte près de lui. L'invasion du mal avait été foudroyante et, pendant quatre heures, son entourage est resté en proie aux plus vives alarmes.

Le danger, dont la nouvelle a provoqué la plus douloureuse émotion dans la ville épiscopale et dans tout le diocèse, est aujourd'hui conjuré. Mais la faiblesse du vénérable évêque est encore très grande et les plus grands ménagements lui sont prescrits.

Un général à la réserve

M. le général de Cools, dont on n'a pas oublié la malencontreuse sortie contre les officiers de réserve, *ces semi-bourgeois*, est placé aujourd'hui dans le cadre de réserve.

Les indemnités des généraux inspecteurs

Des instructions ministérielles viennent de fixer les indemnités dues aux généraux chargés en 1895 de l'inspection des corps de troupes.

Les généraux pris dans la disponibilité auront droit au traitement d'activité, à partir du jour où commencera effectivement leur inspection, et il cessera le jour de leur rentrée dans la disponibilité.

L'indemnité de séjour dans Paris ne sera

maintenue qu'à ceux de ces généraux qui, au début de leurs opérations, exerçaient un commandement dans le gouvernement de Paris.

Le officiers généraux en activité conserveront leur solde d'activité tant qu'un nouvel ordre de service n'aura pas modifié leur situation.

Les généraux passés de France en Algérie pour y procéder à des inspections n'auront pas droit à l'indemnité spéciale de résidence pendant leur séjour en Afrique.

Enfin, les généraux chargés de l'inspection des services spéciaux, états-majors, recrutement, remonte, etc., auront, à titre d'indemnité d'inspection, droit à une allocation spéciale pour chaque officier inspecté.

Une nouvelle cartouche

On sait que le gouvernement s'est décidé, a la suite de la question soulevée à la Chambre à propos du budget de la guerre, à interdire la vente des fusils Gras abandonnés en 1886 pour les fusils Lebel. Quelques milliers seulement de ces armes sont sorties de nos arsenaux pour être exportées.

Cette résolution est d'autant plus heureuse que nous apprenons aujourd'hui de source sûre que des expériences viennent d'être exécutées, sons le contrôle gracieux de deux officiers supérieurs des plus distingués, avec le fusil Gras, dans le but d'expérimenter une cartouche absolument nouvelle.

Ces expériences ont montré que la vitesse initiale du nouveau projectile, mesurée au chronographe Le Boulengé, dépassait 800 mètres par seconde. Le Gras ne donnait avec sa cartouche réglementaire qu'une vitesse initiale de 450 mètres ; le Lebel ne donne encore aujourd'hui qu'une vitesse initiale de 750 mètres. En réalité, l'efficacité de l'arme sera quadruplée.

Ajoutons que l'inventeur de cette nouvelle cartoucho est un ancien officier de l'armée.

La maladie de M. Pierre Legrand

On télégraphie de Nice :

« M. Pierre Legrand, député de Lille et ancien ministre du commerce, dont l'état de santé s'était amélioré et qui comptait partir pour Paris lundi ou mardi, a eu une rechute subite, au point qu'on a fait venir un prêtre pour l'administrer. »

Découverte de dynamite

Pau, 17 avril. — Un nommé Trémoulet vient d'être arrêté à Escos et écroué à la prison d'Orthez, comme détenteur de dynamite.

Decazeville, 17 avril. — Le délégué mineur Falguière, boucher, a été arrêté, par ordre du parquet de Villefranche, pour détention de dynamite.

La dynamite en Autriche

Brünn, 18 avril. — Plusieurs vitres ont été brisées hier, à neuf heures du soir, par une explosion dans le vestibule de la maison du baron Prazak.

On a constaté qu'une boite cylindrique en fer blanc, placée sur le seuil du local de la « Volleslavia », société de chant composée d'ouvriers, lequel est situé dans le voisinage, avait fait explosion, et que des morceaux de verre et de fer, des clous et des douilles de cartouche avaient été projetés de tous les côtés. La charge de la boite était probablement de la poudre.

Collision sanglante au cimetière arménien de Constantinople

Constantinople, 17 avril. — Le lundi de Pâques, au moment où les Arméniens étaient rassemblés dans le cimetière national, la police prétendit empêcher les coups de pistolet traditionnels. Les Arméniens résistèrent, et insultèrent les gendarmes ; des soldats, appelés, menacèrent de leurs baïonnettes les Arméniens et opérèrent des arrestations. Des coups de revolver furent échangés ; il y a eu des blessés des deux côtés. Un gendarme a été tué.

Bulletin Militaire

Le nouveau commandant de l'Ecole de Fontainebleau

Le général de brigade Allard a été relevé de ses fonctions de commandant supérieur de la défense des places du groupe de Maubeuge, de gouverneur de Maubeuge, est nommé au commandement de l'Ecole d'application d'artillerie et du génie de Fontainebleau, en remplacement du général Lucas de Peslouan, décédé.

L'appel des médecins de la réserve et de l'armée territoriale

L'appel des médecins de la réserve et de l'armée territoriale aura lieu, en 1895, dans les conditions suivantes :

257 médecins de la réserve seront appelés, par moitié, en deux séries : la première, du lundi 20 mai au dimanche 16 juin ; la deuxième, du lundi 20 août au dimanche 22 septembre.

284 médecins de l'armée territoriale seront également convoqués par moitié : la première série, du lundi 20 mai au dimanche 2 juin ; la deuxième, du lundi 26 août au dimanche 8 septembre.

Les convocations seront faites par les soins et sur le territoire des commandants de corps d'armée dont relèvent les intéressés par leur affectation.

Toutefois les médecins affectés à l'Algérie ou à la Tunisie et résidant en France devront, en principe, être appelés dans la région où ils sont domiciliés.

Les médecins qui désireraient accomplir leur stage « sans solde » dans un autre centre d'instruction que celui qui leur sera désigné, devront, dès la réception de leur ordre d'appel, en rendre compte par la voie hiérarchique.

Aucun sursis d'appel ne pourra être accordé, sauf en cas de force majeure ou dans l'intérêt des populations.

BULLETIN FINANCIER

18 avril 1895.

La note est toujours la même, c'est-à-dire la lourdeur. Cela tient beaucoup au manque d'affaires. Il est probable que notre marché ne se réveillera guère que la semaine prochaine aux approches de la liquidation.

Notre 3 0/0, complétement inactif, finit à 102.80.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont calmes. Nous retrouvons le Lyonnais à 821.25, le Crédit Foncier à 923.75.

C'est le 27 février que le Foncier met en souscription 500,000 obligations foncières de 500 fr. au prix de 490 fr. et rapportant 14 fr. avec 4 tirages trimestriels. On verse 20 fr. en souscrivant et 20 fr. à la délivrance des titres, — 50 fr. du 10 au 20 octobre 1895 — et le solde payable d'année en année jusqu'au 20 octobre 1898.

Nos grands chemins sont sans affaires.

L'Italien est lourd à 84.20. L'Extérieure réactionne à 74 1/16. Il y a eu de bons achats sur les valeurs turques qui ont fait contrepoids aux liquidations des petits acheteurs.

En Banque, la Big Blow Gold cote 27 50.

La Monte Rosa est à 145.

Le Bon foncier de la Gulf-Lands s'inscrit à 32.75.

Les actions des grandes Fabriques de papier de Paris sont à 106.25.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 19 Avril

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 18°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 15°
Midi,	760 m/m	au-dessus 21°
Hausse,	3 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 10°

Admission à l'Ecole de cavalerie

Une décision ministérielle porte que l'examen d'instruction militaire, pour l'admission à l'Ecole de cavalerie de Saumur, commencera en province, le 3 janvier 1896, par la ville de Lyon.

La commission tiendra ensuite ses séances successivement à Marseille, à Toulouse, à Limoges, à Tours et à Châlons.

Elle ne se rendra plus dorénavant en Algérie. Les candidats du 19e corps et de la Tunisie viendront subir les épreuves à Marseille.

Un pendu

Ce matin, dans une cave du Bois-Doré, Boizard, portefaix, habitant Saumur, a été trouvé pendu par des voisins qui sont venus déclarer l'accident au bureau de police. Les détails manquent, la police se rendant, en ce moment, sur les lieux, pour constater le fait et recueillir les renseignements.

Canal de la Dive et du Thouet

Samedi dernier, en fin de séance, M. le Président de la Chambre des députés a annoncé à ses collègues qu'il avait reçu de M. Baudenoot un avis de la Commission du budget sur le projet de loi concernant l'abandon à l'Etat du canal de la Dive et du Thouet par les concessionnaires.

Cet avis sera imprimé et distribué.

Appel des recrues en 1895

Les instructions pour l'appel des recrues en 1895 viennent de paraître. Les hommes de la classe à renvoyer dans ses foyers doivent être libérés au plus tard le 30 septembre. (En principe, ce renvoi a toujours lieu un ou deux jours après la rentrée des manœuvres.)

L'incorporation devra avoir lieu le plus tôt possible, après le 1er octobre, afin de diminuer le moins possible la période d'instruction qui va de cette date au printemps. L'absolu n'a pas été fixé d'une façon invariable comme date d'incorporation, pour permettre de tenir compte des conditions agricoles spéciales à chaque région, et ce sont les commandants de corps d'armée qui détermineront cette date pour l'ensemble de leur circonscription de région.

Conseil national de Pisciculture

On organise, à Paris, un Conseil national de pisciculture. Ce Conseil, formé de délégués de toutes les Sociétés de pêcheurs et de pisciculteurs de France, aura pour mission d'organiser systématiquement le repeuplement des fleuves et rivières dont l'importance, au point de vue de la fortune nationale, est si considérable.

MONTREUIL-BELLAY

Découverte d'un squelette

Tout récemment, des ouvriers, employés par M. X..., de Montreuil-Bellay, au creusement d'un trou à fumier dans son jardin, découvraient, à un mètre environ sous terre, un squelette humain de très grande dimension.

On ne s'explique point la présence, en cet endroit, du squelette dont l'enfouissement semble remonter à plus d'un siècle.

La gendarmerie de Montreuil poursuit une enquête ; mais, jusqu'à présent, ses recherches sont restées vaines.

L'assemblée de Fontevrault

C'est par un temps magnifique qu'a eu lieu l'assemblée annuelle du lundi de Pâques, à Fontevrault.

De nombreuses baraques étaient installées, le long de la promenade et sur la place d'Armes.

La musique municipale, dirigée par son sympathique chef M. Granry, a exécuté de nombreux morceaux choisis.

Le concours d'escrime et de tir, organisé par l'honorable maire de Fontevrault, M. Palustre, a parfaitement réussi.

---

6 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

LE CRIME DE MALTAVERNE

L'orage se déchaînait à ce moment dans toute sa fureur.

Une pluie diluvienne crépitait contre les vitres ; le vent soufflait par rafales, ébranlait les cimes des arbres qui craquaient, se heurtaient aux angles du petit pavillon en sifflant.

La nuit était noire, le ciel chargé de nuages épais.

— Je plains ceux qui voyagent à cette heure et par ce temps, murmura la marquise.

Comme elle achevait ces mots, la sonnette du portail de la cour tinta violemment.

— Quel bonheur ! s'écria Patrice en battant des mains, c'est encore un pauvre homme qui vient demander l'hospitalité. Maman, remercions le bon saint Julien pour les hôtes qu'il nous envoie.

Quelques instants plus tard, le visiteur fut introduit par Perpétue, qui lui témoignait une singulière déférence.

— Madame, dit-il en s'inclinant devant la marquise, daignerez-vous m'excuser de me présenter ici, à cette heure indue, souillé de boue et mouillé comme je suis ?...

M. d'Esnandes, se levant, vint à sa rencontre, et lui dit avec une affabilité un peu hautaine :

— Approchez, monsieur, et soyez le bienvenu. Si vous vouliez changer de linge et d'habits...

— C'est inutile, monsieur, je vous demande seulement de me donner un lit dans un coin, n'importe où, et demain, j'aurai recours à vos bons offices, au sujet du vol dont je suis la victime et qui m'a réduit à l'état où vous me voyez.

— Soit ! Mais tout d'abord veuillez vous asseoir auprès du feu et acceptez une tasse de thé, ou, si vous le préférez, un verre de liqueur.

— Du thé, madame, si vous le voulez bien.

L'étranger s'exprimait avec aisance, et par ses manières semblait appartenir aux classes élevées de la société. Il avait un léger accent anglais qui donnait à sa voix douce, un peu voilée, un charme de plus.

Il était fort jeune ; vingt-cinq ans au plus.

Ses traits réguliers et corrects, ses yeux gris, très mobiles, son front carré, bas, ses lèvres rouges, son teint d'une pâleur mate, qui s'harmonisait bien avec la couleur brune de ses cheveux et de sa barbe, faisaient reconnaître en lui le type des races du Nord.

Son visage un peu flétri, fatigué, le cercle de bistre qui s'estompait autour de ses paupières dénonçaient une vie active, surmenée.

Mais les rides précoces de son front, la blancheur nacrée de ses tempes, l'affaissement de la lèvre inférieure, étaient bien les stigmates du vice.

Un observateur ne pouvait s'y tromper ; M. d'Esnandes, qui ne cessait d'examiner son hôte, ne s'y trompa point.

Il ressentit d'ailleurs une étrange répulsion à la vue de cette physionomie qui trahissait à la fois l'intelligence, l'audace, la force de volonté, la puissance de conception, la ruse hardie, l'énergie et un indomptable courage.

Ce regard, si franc qu'il voulut être, semblait au marquis le reflet d'une âme perverse.

Aussi fit-il ce qu'il n'eût point fait à l'égard de quiconque se serait attiré sa sympathie. Il se nomma : c'était forcer l'étranger à décliner son nom. Celui-ci le comprit, et s'inclinant à demi pour cacher un sourire railleur :

— Je me nomme Albert Chartier, dit-il. Je suis d'origine anglaise. J'exerce la modeste profession de commis dans une maison de librairie de Paris. Ce m'est un grand honneur que de passer une nuit sous le même toit que le célèbre homme d'Etat...

— N'allez pas plus loin, monsieur, interrompit le marquis en souriant à son tour. La fortune m'a été contraire ; c'est que je ne méritais pas ses faveurs. J'ai oublié ce que j'ai été, je ne pense pas à ce que j'aurais pu être, je suis content d'être ce que je suis.

— Le comte de Maistre n'aurait pas mieux dit ! reprit M. Chartier en s'inclinant avec une nuance plus accentuée de respect.

— Vous connaissez de Maistre ? demanda Mme d'Esnandes avec un ton de surprise qui parut froisser l'étranger, car il saisit facilement que cette question ainsi formulée signifiait :

« Comment peut-on connaître M. de Maistre, quand on est un simple commis-libraire ?

— Madame la marquise, répondit Chartier, j'ai lu les écrits de ce grand philosophe... je dois avouer que je lis beaucoup...

— Vous me parliez d'un vol ? interrogea le

Le prix d'escrime, deux fleurets d'honneur, a été gagné par M. Abal, contre M. Messier, qui s'est très bien défendu.

Le 1er prix de tir, un revolver, une médaille dorée et un diplôme d'honneur, a été gagné par M. Albertini, sous-officier au 135e.

Le 2e prix, un revolver, par M. Moisnault, adjudant au 125e.

L'Exposition d'Angers

On nous rapporte que la date officielle d'ouverture de l'Exposition serait définitivement fixée au 12 mai prochain.

Le concours du prix de Rome

Parmi les onze élèves admis à monter en loge pour le concours définitif du prix de Rome (section de peinture), nous relevons le nom d'un jeune Angevin, M. Charbonneau, élève de M. Donnat.

CHINON

Examen de deux obus

Lundi, un artificier de l'Ecole d'artillerie de Poitiers a procédé à l'examen des deux obus trouvés dernièrement dans une maison de la rue Saint-Mexme, à Chinon.

L'opération a eu lieu dans une prairie avoisinant la gare. Heureusement que toutes les précautions avaient été bien prises, car l'explosion a été terrible; les deux projectiles chargés depuis la guerre de 1870 se sont brisés en miettes jetant leurs débris à une grande distance.

On frémit en pensant aux accidents qui auraient pu survenir, si un incendie s'était déclaré dans le local où ils avaient été abandonnés.

L'orage d'hier à Nantes

Il est à craindre qu'à l'hiver froid que nous avons eu ne succède un printemps orageux. Hier, vers 3 heures du soir, un orage, d'une certaine violence, a éclaté sur Nantes. La pluie est tombée à torrent pendant une demi-heure et le tonnerre est tombé en plusieurs endroits. Les perturbations sont dues à une dépression, qui s'est transportée des côtes d'Espagne vers la Bretagne. Elle est suivie de plusieurs autres et les orages vont s'étendre à toute la France.

M. Félix Faure à Nantes

M. Riom, maire de Nantes, et M. Sibille, député, sont allés vendredi dernier rendre visite à M. le Président de la République et l'ont sollicité d'entreprendre le voyage à Nantes que M. Carnot n'avait pu faire.

M. Félix Faure a répondu qu'il prenait bonne note de cette invitation, mais qu'il ne pourrait pas, cette année, aller à Nantes. Il a laissé espérer que ce serait pour l'an prochain.

Ceux qui *digèrent mal* et qui ont des *maux d'estomac* doivent chaque matin prendre en se levant une cueillerée à café de **Tisane Dussolin**.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 17 avril. — Romain-Louis Desaivre, rue des Saulaies, 12.

Le 18. — Suzanne-Clotilde Moreau, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 18 avril. — Camille Gautron, 7 ans, rue Haute-Saint-Pierre, 19.

CAFÉ DE LA BOURSE
PLACE DE LA BILANGE

Ce soir, à 8 heures, Séance artistique par *le Fantaisiste improvisateur musical* H. DE GASTON.

Au programme : *la Bibliothèque musicale*, fantaisie sur les opéras-comiques et opéras-bouffes du répertoire ; *improvisations musicales ; variations inédites sur l'A B C ; Le* CHAT NOIR *en voyage*, etc.; chansonnettes, monologues, actualités, répertoire inédit propriété de M. H. de Gaston.

SÉANCE UNIQUE

L'ÉQUITATION à l'Exposition de 1900

Un des programmes les plus séduisants des fêtes qui auront lieu à l'Exposition de 1900 est celui de la sous-commission d'équitation. Il consisterait à faire, en action, l'historique des modes d'attaque de la cavalerie française, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.

Une série de scènes militaires se dérouleraient dans le champ de manœuvres de Vincennes, comportant chacune de cent à cent cinquante cavaliers.

Ce serait d'abord la reconstitution d'une troupe commandée par un chevalier banneret : chevaliers à pennon, écuyers, gens d'armes à pied et à cheval, avec leurs oriflammes, costumes, armes, cris de guerre, etc. Viendrait ensuite une compagnie d'ordonnance du temps de Charles VII, avec ses lances fournies, ses hommes et ses chevaux bardés de fer. Puis l'assaut de la maison du Roi contre le carré de Fontenoy, avec ses gens d'armes, ses chevau-légers, ses mousquetaires et ses grenadiers à cheval.

Nous arriverions aux guerres modernes avec Kellermann, dont les cavaliers renouvelleraient sous nos yeux la charge de Marengo. Enfin, on assisterait à l'attaque d'un régiment ou d'une brigade de cavalerie actuelle, d'après le nouveau règlement, contre le fusil à aiguille.

Il serait intéressant de suivre les transformations de la tactique de la cavalerie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Avant l'invention des armes à feu, les chevaliers combattent au galop et vêtus seulement du haubert ; puis ils se couvrent, eux et leurs chevaux, d'une armure qui les écrase, pour essayer de se garantir de la mousqueterie. Plus tard, les cavaliers ont des pistolets qu'ils déchargent avant l'attaque, en caracolant sur le front de l'ennemi. Avec Kellermann et Lasalle, on comprend que la ressource de la cavalerie c'est la surprise, la rapidité du mouvement, la charge à corps perdu, et c'est le principe qui domine de plus en plus dans la guerre actuelle. Il faut augmenter encore la vitesse et la soudaineté de l'attaque.

Ce spectacle militaire pourrait compter, certainement, parmi les principales attractions de l'Exposition. Il entraînerait sans aucun doute la foule par sa grandeur et son pittoresque.

La première condition d'une reconstitution historique, c'est l'exactitude rigoureuse et le soin minutieux des détails. Il ne saurait être question ici de rien qui ressemble à ces cavalcades de chef-lieu où l'on représente des entrées de monarque dans leur bonne ville, avec des gardes de la manche dont on a loué le hoqueton chez le costumier de l'Ambigu, et des chevaux prêtés par la garnison, dont on conserve la selle à l'ordonnance. La sous-commission tient, nous dit-on, à ce que tout soit du style et conforme à l'époque, depuis les lambrequins du casque jusqu'aux solerets ; que rien ne manque à la vérité des costumes et du harnachement, ni journades, ni mantelines, ni bannière de chevalier, ni pennon de bachelier, ni chanfrein pour la tête des chevaux, ni housses, ni caparaçons assortis à la saye des cavaliers.

Les chevaux devront représenter la physionomie du temps et marcheront à l'allure qui convient. On les dressera d'après les anciennes écoles. Ceux du premier tableau reproduiront le type syrien. C'était en effet la race de chevaux employés par nos chevaliers au retour des croisades, d'où ils l'avaient rapportée. Pour le second, ce seront des chevaux percherons, qui représenteront les épaisses montures détachées de la charrue lors de l'entrée en campagne, et qu'on enfourchait au moment du combat. Nous en avons gardé l'expression : « Monter sur ses grands chevaux. » Les soldats de Kellermann pourront s'accommoder des chevaux de notre cavalerie actuelle, mais ceux de Fontenoy devront être montés sur des genets qu'il faudra faire venir d'Espagne et qui nous rappelleront les combats de cavalerie de Wourvermans et de Van der Meulen aux galeries de Versailles.

L'exécution de ce programme coûtera cher assurément ; mais la sous-commission estime, avec raison croyons-nous, que les dépenses pourront en être comblées en tout, ou du moins en grande partie, par les entrées payantes et les places de tribune. Rien n'empêcherait d'ailleurs qu'une fois organisé, ce spectacle fût renouvelé à quelques jours d'intervalle ; ce qui doublerait ou triplerait la recette sans augmentation de frais.

Nous souhaitons pour notre part que l'idée ne soit pas abandonnée et que la sous-commission ne se laisse pas décourager par les obstacles et les difficultés qu'elle ne pourra manquer de rencontrer sur son chemin.

Aucun autre spectacle ne semble plus capable d'attirer l'affluence du public à Vincennes, malgré l'éloignement et la difficulté des transports; aucun autre surtout ne nous paraît plus digne de figurer sur un programme de grandes fêtes comme on devra en donner pendant l'Exposition, surtout si, — comme on l'assure — nous devons recevoir en 1900 des visites de souverains.

G. Davenay.

Finance Poliak et Rotschild, 5, rue Maubeuge, *Paris*, vendent 50 fr. les actions cotées 56 fr. de la chèque Bank Limited dont 4,000 banques prennent les chèques comme billets banque.

CRÉDIT FONCIER de FRANCE

Émission de 500,000 Obligations Foncières de 500 fr.
Rapportant **14** *fr. par an et participant à* **800,000** *fr. de lots.*

PRIX D'ÉMISSION: 490 FRANCS

PAYABLES { 20 fr. en souscrivant ; 20 fr. à la répartition ; et le surplus en 9 versements.

ON SOUSCRIT LE 27 AVRIL 1895

A PARIS : au CRÉDIT FONCIER de FRANCE et dans les Principales Sociétés de Crédit
DANS LES DÉPARTEMENTS :
Chez MM. les TRÉSORIER-PAYEURS GÉNÉRAUX ;
Chez MM. les RECEVEURS PARTICULIERS des FINANCES.
OU DANS LES AGENCES ET SUCCURSALES DES SOCIÉTÉS
Pour les détails, voir le prospectus ou l'affiche.

A. GENDREAU
BOULANGER
Rue du Portail-Louis, 40

Prévient le public qu'il vend, à partir de ce jour,

Le Pain Kneipp

suivant la véritable méthode hygiénique et naturelle de

Mgr KNEIPP

Plus de Coqueluche

Rhumes, bronchites, catarrhes, athsmes, suffocations, toux persistantes, suites d'influenza. Guérison rapide et certaine par le

TOPIQUE POIRAULT

Résolutif, absorbant et calmant, à base de sucs végétaux qui, dès l'application, sont absorbés par le sang et en détruisent les impuretés sans causer aucune souffrance et ne laissant aucune trace sur l'épiderme le plus délicat.

(*Formule déposée.*)

Dépôt à *Saumur*, Pharmacie DESCHAMPS, rue Saint-Jean.

Prix : 3 fr. pour les enfants, 4 fr. pour les grandes personnes.

Envoi immédiat contre un mandat-poste accompagné de 0,05 pour port.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Grippes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. *Envoi franco contre timbres.*

Le Gérant, L. DELAUNAY

marquis, peu disposé à permettre que la causerie se maintînt sur des sujets qui mettaient sa famille et l'étranger sur le pied d'une sorte d'égalité.

— C'est assez important, en effet, pour que j'aie hâte de vous en entretenir, répondit Chartier. Vous me serez, monsieur, un précieux... protecteur. Voici de quoi il s'agit. Je voyage avec une voiture et un cheval appartenant à mon patron, et dans laquelle se trouvent mes échantillons, ainsi que ma valise et un portefeuille renfermant un millier d'écus en traites sur l'Italie où je vais. J'ai abandonné ma voiture à l'auberge de Coise, voulant parcourir les environs. Il se trouve que l'hôtelier, sans y prendre garde, a permis à un audacieux filou de s'emparer de mon bien. J'appris le fait, il y a deux heures. Aussitôt, sachant que le voleur a pris la direction d'Aiguebelle, je me suis mis à sa poursuite.

— Seul ? Quelle imprudence ! fit observer la marquise.

— En effet, ajouta son mari, monsieur s'est trop pressé.

— Monsieur le marquis est infiniment indulgent, remarqua l'étranger avec un accent de modestie qui voilait mal l'ironie. Il devrait m'accuser, et ce serait justice, d'une inconcevable étourderie.

M. d'Esnandes fronça le sourcil.

Le langage de Chartier lui déplaisait ; par un secret pressentiment qu'il ne pouvait suffisamment analyser, il devinait que cet homme mentait.

Aussi, dit-il d'un ton sec :

— Demain, j'enverrai une estafette au syndic d'Aiguebelle, qui préviendra le commandant de place à Saint-Jean-de-Maurienne. Le voleur n'échappera pas. Vous pourrez donc dormir tranquille, monsieur.

Sur ces mots, qui étaient un congé, le marquis alluma une bougie et conduisit lui-même son hôte à l'étage supérieur, où se trouvait la chambre réservée à l'hospitalité.

Là il prit congé de lui, et, redescendant, soucieux et préoccupé, il se mit à genoux pour faire en commun, avec Mme d'Esnandes, Patrice et Perpétue, la prière du soir.

Il reçut ensuite, avec effusion, les baisers du jeune garçon, qui chérissait ardemment son père, baisa la main de la marquise, et se retira enfin dans le salon voisin, qui lui servait de chambre à coucher.

(*A suivre*) CH. BUET.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Exiger la Marque de Fabrique déposée.

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : *262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.*

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon **Vin rouge** des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — **Vin blanc 45 c.** le litre. { 26 litres pour 25 / Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

Etudes de Me ANDRÉ DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Mes POPIN et BEAUREPAIRE,
Et de Me CHAUMET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), successeur de Me BALLON.

VENTE

Aux enchères publiques

SUR LICITATION

EN UN SEUL LOT

Au plus offrant et dernier enchérisseur

D'une MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Sise à Vihiers (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 5 Mai 1895, *à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de* Me CHAUMET, *notaire à Vihiers.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze ;

Et à la requête de :

1. Madame Marie Jeanneteau, sans profession, veuve de M. Henri Crepellière, demeurant à la Revelette, commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire) ;
2. Madame Julie Jeanneteau, épouse de M. Louis Contand, cultivateur, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble commune de Saint-Paul-du-Bois ;
3. Madame Marie Roullet, épouse de M. Jean Janneteau, journalier, et ce dernier tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Cornu, commune de Martigné-Briand ;
4. M. Gabriel Janneteau, maréchal-ferrant, demeurant à Vihiers ;
5. Madame Marie Crepellière, sans profession, épouse de M. Louis Griveau, cultivateur, et ce dernier pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble au Trembleau, commune de Trémont ;

Ayant pour avoué Me DURANCEAU, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

Et en présence ou eux dûment appelés de :

1. Madame Rosalie Janneteau, épouse de M. Jacques Poudré, cultivateur, avec lequel elle demeure commune de Saint-Paul-du-Bois ;
2. M. Jacques Poudré, cultivateur, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, et au besoin comme administrateur légal des biens de la mineure Rosalie Poudré, sa fille mineure, demeurant ensemble à la Revelette, commune de Saint-Paul-du-Bois ;
3. M. Henri Blairé, cordonnier, demeurant à Vihiers, au nom et comme tuteur naturel et légal de ses cinq enfants mineurs, Henri Blairé, Jean Blairé, Louis Blairé, Georges Blairé et Henri Blairé, issus de son mariage avec dame Joséphine Janneteau, son épouse décédée ;

Ayant pour avoué constitué Me BARON ;

Et encore en présence de : M. Pierre Martin, garde-champêtre, demeurant à Vihiers, au nom et comme subrogé-tuteur *ad hoc* des mineurs Blairé, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le trente octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Ville de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire)

LOT UNIQUE

Une maison d'habitation, sise à Vihiers, composée de deux pièces au rez-de-chaussée, une chambre au premier étage, cabinet, grenier au-dessus, jardin entouré de murs ; le tout d'une superficie d'environ cinq ares, joignant au nord la rue Saint-Nicolas, à l'est Lemardelay, au midi Poisson, à l'ouest veuve Beauchêne.

Mise à prix : 800 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me ANDRÉ DURANCEAU, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

2° A Me CHAUMET, notaire à Vihiers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-quinze.

ANDRÉ DURANCEAU.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etudes de Me ANDRÉ DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Mes POPIN et BEAUREPAIRE,
Et de Me BEAUCHESNE, notaire à Ambillou (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques

Et par suite d'acceptation bénéficiaire

EN 29 LOTS,

Le Dimanche 28 Avril 1895, en l'étude et par le ministère de Me BEAUCHESNE, *notaire à Ambillou, à 10 heures du matin.*

1° Une MAISON, au bourg d'Ambillou, comprenant : boulangerie avec four, pressoir, citerne, petit hangar, mur mitoyen, chambre au-dessus de la boulangerie, grenier couvert en ardoises au-dessus de cette chambre, cave dans le roc, portions de cour, puits commun, cour commune avec citerne et cave commune.

2° Une autre MAISON, sise au même lieu, comprenant : chambre à feu, grenier au-dessus, autre chambre sans cheminée, écurie avec fenil, cave sous roc, portion de cour, puits, cour, citerne, cave.

3° Une MAISON de fermier, au même lieu, comprenant : deux chambres, écurie, cave voûtée, boulangerie avec four, remise, grenier, cour, jardin.

4° Une MAISON et ses dépendances, situées dite commune d'Ambillou, composée d'un rez-de-chaussée, deux cabinets sur la route, deux chambres sur la cour, dont une à cheminée, grenier sur le tout, un hangar, petite cour, passage commun, deux écuries, grenier au-dessus, une grande écurie, grenier au-dessus, hangar sur piliers, petite cour, toits dessus, le tout se tenant, une portion de jardin.

5° Et vingt-cinq parcelles de TERRE et VIGNE, le tout situé communes de Denezé, Ambillou et Noyant-la-Plaine (Maine-et-Loire).

Sur la mise à prix totale de 9.115

S'adresser, pour renseignements :

1° A Me DURANCEAU, avoué à Saumur ;

2° A Me BEAUCHESNE, notaire à Ambillou.

A VENDRE

Bon Vin rouge cuvé

60 francs la barrique

A vendre quantité de sarments de vigne.

S'adresser à M. G. TERRIEN, à Saumur.

Bouchard-Bayle

Architecte-Expert

47, Rue Dacier, Saumur

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Exposition des Articles de Pâques

Œufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie

Grand assortiment de Vannerie fine, Porcelaines, etc.

Dernières créations de l'Art Parisien

PAINS D'ÉPICES GUILLOUT

PRIMEURS. — Artichauts, Endives, Pommes de terre, Radis, etc.

Jambons d'York, 1re qualité, le 1/2 kil. 1 40. Entier, 1/2 kil. 1 30

Saucisses de Strasbourg, Saucissons de Lyon, Arles et Bretagne.

Beurre de Bretagne pour la table et la cuisine, les Mardis et Vendredis.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

***Seul Dépôt :* chez M. CHAUVEAU**

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, **SAUMUR.**

MÉNAGÈRES, QUI VOULEZ

un Savon de ménage extra, garanti pur

Demandez Partout

LA

Caissette OCCUBA

DE LA

SAVONNERIE DE MÉZY

(SEINE-ET-OISE)

BUREAUX : 21, Rue Croix-des-Petits-Champs, PARIS

5 kilogs environ de l'excellent

SAVON D'OCCUBA

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN pr ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES Pr FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

Mmes NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

MAISON CRÉMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps-Été

COSTUMES COMPLETS A 35 FR.

Sur mesure

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur *1895*

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.